

LA LANTERNE

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

CONGRES FEDERAL DE LA LIBRE PENSEE DE L'ESSONNE

Samedi 4 juillet 1992 à Courcouronnes de 14 à 19
heures

Salle Michel Colucci (LCR du Canal)

En jaune: parking (se garer au fond),
En vert: la salle à gauche de la Pizzeria.
Pour se rendre sur le lieu de la réunion
prendre le centre ville de Courcouronnes,
point de repère le fléchage en direction de
l'hôpital d'Evry, l'hôpital étant à proximité
du lieu de congrès.

*Le congrès est ouvert à tous les lecteurs de la
Lanterne.*

**SAINT THOMAS...
PRIEZ POUR
MAASTRICHT!**

La vie politique se focalise sur la question de la ratification du Traité de Maastricht. Comme organisation laïque qui a su se protéger de la dérive du CNAL et de ses succursales associées, la Libre Pensée pourra difficilement éluder lors de son congrès national en Août la question d'une prise de position claire et offensive sur cette question.

Le pape Jean Paul II avait quant à lui bien préparé le terrain de l'offensive antilaïque et antidémocratique qui se mène aujourd'hui sur le terrain de l'Europe des coffre-forts: entre le pouvoir coercitif de l'Etat, expliquait-il le 1er mai 1991, et le caractère imputoyable de l'économie

de marché, l'Eglise avance le modèle de société qu'elle voudrait voir imposée à l'humanité: la reconstitution des "communautés intermédiaires". Autrement dit l'Etat ne doit garder entre ses mains que le pouvoir régalien d'ordonner et de punir, tandis qu'on laissera au bon peuple le soin de régler un certain nombre de problèmes locaux, tandis que l'ensemble des services publics réalisant dans la République l'égalité en droit des citoyens, seront rendus à l'initiative privée. Ce modèle politique d'organisation des relations sociales est fondé sur une méthode: le principe

de subsidiarité. Son concepteur fut Saint Thomas d'Acquin qui défendait les "communautés naturelles" de l'homme - le métier, la famille, la paroisse - lorsque l'Eglise romaine eut à s'adapter à l'expansion du capitalisme. Il revient avec force dans les Encycliques qui, à partir de "Rerum Novarum" (1891) fondent la stratégie d'adaptation aux institutions de la République et de lutte contre le mouvement ouvrier. La vieille chanson "qui berce la misère humaine", prend alors la forme suivante: l'Etat jacobin a dépossédé la personne humaine de son être le plus précieux; l'homme ne se réalise pas seulement dans l'Etat, mais dans ses communautés naturelles. Dans la position de Léon XIII, l'offensive est centrée sur la question de la Communauté d'intérêts au sein de l'entreprise: il faut définir et trouver les moyens de l'association Capital-Travail, au moment où le mouvement ouvrier engage la bataille pour donner une dimension socialiste au programme républicain.

La vieille rengaine du principe thomiste de subsidiarité est en fait le seul cadre idéologique de justification du Traité de Maastricht: quelles mesures concrètes le sous-tendent?

-la généralisation des Concordats à l'ensemble des pays de la Communauté, signifie la destruction de la grande loi républicaine de 1905 instituant la séparation des églises et de l'Etat.

-la généralisation du système anglo-saxon d'éducation, infléchi dans le sens d'une adaptation aggravée à la mobilité et aux besoins des entreprises, ce qui signifie la destruction du modèle républicain d'instruction publique.

-la mise en place de relations politiques et institutionnelles fondées non sur la citoyenneté républicaine, mais sur la notion réactionnaire de "communautés".

Pour ces raisons totalement contradictoires avec le mode de société que la Libre Pensée a toujours défendu, le congrès de cet été aura des responsabilités précises à définir:

**fêter le bicentenaire de la
1ère République, c'est
aujourd'hui sonner le
clairon contre Maastricht,
contre l'Europe des coffre-
forts et du goupillon!**

NUMERO 25
Juin 1992.

L'ENTREE EN SCENE DE MONSIEUR LANG!

Le 13 juin 1992 un protocole d'accord entre le ministre de l'Education et de la Culture et Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, a été signé. Il entérine le remboursement sur six ans de 1,8 milliards de francs aux établissements privés catholiques sous contrat d'association, au titre du contrat d'externat. C'est déjà en soi un fait scandaleux que ce nouveau ministre s'inscrive dans la tradition de la loi Debré. Nous n'en disconvenons pas. Mais cet aspect, qui a été dénoncé par plusieurs organisations, n'est pas à notre sens l'aspect le plus grave de cet accord.

"Le Monde" explique que cette mesure s'inscrit dans le cadre de la parité entre l'enseignement privé et public, reconnu par la loi Debré de 1959. Cela est faux: la loi Debré d'aide à l'enseignement privé mettait cependant des garde-fous quant au maintien de la fonction publique républicaine. Le principe de parité est introduit par la loi Savary en 1983; Cela n'est pas le même contenu, dans le degré de reniement antilaïque. Cet aspect est d'ailleurs souligné par le cardinal Lustiger qui déclare:

"...Ecole catholique et école publique remplissent toutes deux un service public et sont tenues aux mêmes droits et aux mêmes devoirs."

Le protocole d'accord avance un certain nombre de dispositions quant à l'alignement des personnels enseignants du privé sur les avantages de carrière, de retraite, de rémunération des fonctionnaires du public: ainsi, le recrutement et la formation des maîtres du premier degré seront mis à parité avec le public dès 1992-1993. Les enseignants du privé pourront accéder aux échelles de rémunération du nouveau corps des professeurs des écoles à compter de 1993: c'est là où le reniement a été le plus loin sur le plan syndical (SNI et FEN) que le ministère avance ses billes. L'objectif politique doit être souligné: nous allons vers une fonction publique enseignante renouée, c'est à dire pluraliste, intégrant des projets d'enseignement définis par les établissements eux-mêmes. Autrement dit, dans cet ensemble il y a place pour l'enseignement catholique. On aurait tort de considérer les avantages de

carrière octroyés aux enseignants du privé comme secondaires: c'est la fin de la fonction enseignante républicaine qu'on est en train de consacrer par ces mesures, et c'est bien la loi Savary qui continue de s'appliquer.

Mais l'aspect le plus cocasse de cette affaire concerne la loi Falloux: cette loi qui consacrait le passage de l'enseignement primaire public sous la botte du clergé, limitait cependant l'aide de l'Etat à la construction d'établissements primaires catholiques à 10%. Savez-vous qu'une offensive se prépare contre la loi Falloux? Mais elle n'est préparée cette fois ni par Victor Hugo, ni par Jean Jaurès, ni par Anatole France. C'est l'UNAPEL qui dit ceci:

"...la question de la contribution des collectivités locales au financement des constructions et de la rénovation des établissements privés sous contrat reste à régler. Les dispositions législatives actuelles sont injustes et doivent être modifiées rapidement."

Ces gens-là réclament logiquement la parité absolue... Le beurre, l'argent du beurre, la vache qui est dans le pré et le pré lui-même...

Cet accord intervient en pleine campagne pour le oui à Maastricht: en matière d'éducation le seul modèle qui est pris en compte par le traité concerne les critères de mobilité et d'adaptation à l'entreprise. Ils préparent la généralisation du modèle anglo-saxon, et donc la destruction du modèle républicain, traduit sur le plan de la loi par le statut de la fonction publique.

**Billet d'Humeur:
La Gauche
Socialiste est-
elle une machine à
se donner des
clagues?**

Les dirigeants de ce courant socialiste viennent de prendre position pour le oui à Maastricht, pour des raisons politiques qui les regardent. Nous disons les dirigeants, car les militants avec lesquels nous avons d'ores et déjà engagé la discussion sur le contenu antilaïque du Traité sont loin de la belle assurance de Jean Luc Mélenchon dans son journal "A Gauche". A peine la prise de position a-t-elle été avancée, que déjà des contorsions très difficiles à assumer pour un croupion normalement constitué se manifestent avec force. Un des rédacteurs du journal s'insurge contre le fait que des ministres socialistes tiennent des réunions avec l'UDF pour la ratification du Traité de Maastricht: autant s'étonner du fait que ma tante ait pas! c'est la Démocratie Chrétienne qui est la force motrice de cette Europe souveraineté ni droits sociaux. Peut-on s'étonner que ses partisans acharnés cherchent à reconstituer en France un parti Démocrate-Chrétien qui va de Delors à Giscard d'Estaing?

Entre un ministère dans la demeure du Père (1), et l'Europe sociale, laïque et citoyenne à laquelle des militants de gauche traditionnels aspirent, il va bien falloir choisir. Jean Luc Mélenchon disait dans une récente réunion, qu'il ne serait pas Marceau Pivert du PS: hélas! il prend la voie. Et il sera coupé en morceaux comme Pivert et ses troupes pour assurer sa défense.

Robert Duguet.

(1) A ce propos, que Christian Eyschen, président de la fédération du 92, soit remercié pour la publication dans son bulletin fédéral d'un extrait de mes oeuvres complètes (en toute modestie...) concernant les positions de Marie Noëlle Lienneman dans les années 1984. Je suis sûr que l'intéressé qui a un sens très aigu de la fidélité aux principes, ferait état de la même rectitude de comportement si la loi de 1905 venait, par exemple, à être violée sur le territoire de la Commune de Clichy! A bon entendeur salut!